

Eau

Changer vite de politique et de pratiques agricoles

Une des plus graves sécheresses depuis 60 ans a frappé une grande partie du territoire français ces derniers mois, conduisant les paysan.nes dans des situations dramatiques. Le 20 novembre 2017, 25 départements faisaient encore l'objet d'une restriction d'usage de l'eau par arrêté (82 départements début août). Et les modélisations ne sont pas réjouissantes : à l'horizon 2050, la température moyenne annuelle aura augmenté d'environ 2 °C. Le niveau des océans pourrait s'élever de 20 cm en 2050 et jusqu'à un mètre en 2100. On estime l'augmentation de l'évaporation à 30 % par an. La neige se fait de plus en plus rare. La pluviométrie

baisse sensiblement, et surtout se répartit irrégulièrement selon les saisons et les territoires. Les événements climatiques extrêmes sont de plus en plus nombreux et intenses. Il faut s'attendre à subir des sécheresses graves huit années sur dix, alternées par des épisodes de pluie intenses de type cévenol⁽¹⁾.

La conséquence directe de cette évolution sera une baisse du débit des rivières de l'ordre de 20 à 40 %. Les périodes d'étiage sont déjà plus précoces, plus sévères et plus longues.

L'augmentation de la température moyenne de l'eau fait courir le risque d'une baisse de la quantité d'oxygène dissous : les phénomènes d'eutrophisation sont réels à l'échelle de la planète, les conditions de la vie aquatique se dégradent et les risques sanitaires s'en trouvent accentués.

Nous sortons des États généraux de l'Alimentation qui ont, s'il en était besoin, souligné que l'eau est le principal aliment d'un être humain (70 % de son alimentation quotidienne).

Il y a urgence à changer radicalement nos pratiques, et pas seulement en agriculture, si nous voulons être en capacité de relever les cinq défis majeurs auxquels le dérèglement climatique nous confronte : une ressource en eau de moins en moins abondante, variable et dont l'accès se complique ; une dégradation qualitative enclenchée et qui ne fait que s'aggraver ; une biodiversité aquatique fragilisée et un bouleversement des milieux, notamment les zones humides ; l'augmentation en intensité et en fréquence des fortes pluies et des sécheresses ; la montée des eaux et l'érosion marine qui mettent déjà en danger 10 % de la population mondiale.

En réponse à ces défis, les ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique ont annoncé le 9 août dernier un plan de développement de projets de stockage hivernal. La Confédération paysanne est très circonspecte quant à l'efficacité de telles mesures. La réflexion et l'action publique doivent être globales.

Nous avons ainsi porté auprès des deux ministères la nécessité d'organiser en 2018 des assises nationales et citoyennes de l'eau, ouvertes à toutes les sensibilités.

L'eau est un bien commun de l'humanité. La question de sa gestion quantitative et qualitative nous concerne toutes et tous. *A fortiori* les paysan.nes français.es : en termes de consommation – évaluée à six milliards de mètres cubes par an –, l'agriculture occupe le premier rang (48 %) de tous les secteurs d'activité du pays. ■

Jean-François Périgné,
paysan de la mer en Charente-Maritime,
secrétaire national

(1) sources : Giec, Agence de l'Eau Adour Garonne



Eau, sécheresse, conflits d'usages : premier état des lieux

« Il n'y a pas une goutte d'eau qui n'ait son utilité dans la nature »

Avez-vous déjà pensé au cheminement d'une goutte d'eau ? C'est l'exercice auquel s'est prêté Jean-François Périgné, paysan de la mer en Charente-Maritime.

J'existe sur terre depuis la nuit des temps. Je suis l'eau. Je suis la vie.

Lorsque la résultante entre la géologie, la pente et la pluviométrie d'un endroit donné est favorable, je me transforme en source puis en cours d'eau. Je peux prendre la forme de torrents de montagne fougueux ou bien, au contraire, de petits cours d'eau de plaine aux méandres langoureux. Je me jette dans les fleuves. Tout au long de ce cheminement, j'accompagne dans sa partie souterraine le lit de la rivière et c'est moi qui suis alors responsable des crues, essentielles au rechargement des nappes et à la régénération des plaines alluviales.

Avant d'atteindre la mer, je peux me prélasser dans les marais doux littoraux. Là, je subis une épuration naturelle car, en lessivant les sols, je transporte les sels nutritifs et autres produits toxiques utilisés par les humains. Le rôle de ces zones humides est primordial, comme interface entre l'eau douce et l'eau salée. Ce sont des zones tampons, de stockage durant les périodes d'excès, de filtration et d'épuration de l'eau douce garantissant la bonne qualité du milieu marin.

Ça, c'est quand tout se passe bien ! Mais c'est sans compter sur les aménagements urbains visant à limiter les inondations, à rendre navigable une partie du cours d'eau, à produire de l'énergie... Il peut s'agir également d'aménagements agricoles comme

le drainage, la suppression des haies, l'assèchement du marais doux pour sa mise en culture ou mon stockage à des fins d'irrigation. Enfin, d'autres activités humaines comme l'extraction du sable, par exemple, peuvent avoir un impact très lourd et à long terme (30 ans), voire irrémédiable sur la survie du cours d'eau. Souvent, la réversibilité serait envisageable, mais à un prix deux à cinq fois plus élevé que le coût des travaux qui ont entraîné la dégradation du milieu.

Là où se produisent les deux tiers de l'oxygène de la planète

Enfin, j'arrive à la mer où je contribue à l'équilibre de l'écosystème des estuaires. Là vivent les coquillages élevés ou sauvages ; là se trouvent les zones de frayère et de nurserie de la faune marine ; là se développent les champs d'algues et le phytoplancton, premier maillon de la chaîne alimentaire et producteur des deux tiers de l'oxygène de la planète.

Une fois mélangée à l'eau salée, j'alimente par gravité le marais salé. On voit bien que de ma présence ou non en quantité et en qualité dépendent directement la croissance et la qualité des ressources marines. Par évaporation, je transporte l'oxygène dissous dans l'atmosphère. Sous forme de nuages, je surfe sur les *jet-streams* des courants aériens. Ces derniers temps, je ne sais pas ce qui m'arrive : je retombe sur terre de façon de plus en plus aléatoire.

Sur notre « planète bleue », je n'offre que peu d'eau utilisable pour les activités humaines (97,2 % de l'eau est salée). Lorsque je suis douce, on me rencontre en majeure partie sous forme de glace polaire. Ma quantité disponible pour les humains sous forme d'eau douce potable ne représente que 0,1 % du stock global d'eau. Et malgré tout, les utilisations augmentent : croissance démographique, intensification agricole... La quantité d'eau disponible par habitant.e diminue très vite : 17 000 m³ en 1950, 7 500 m³ en 1995, 5 000 m³ en 2025... Les prélèvements ont été multipliés par sept en un siècle, soit deux fois plus vite que l'augmentation de la population.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la quantité acceptable d'eau est de 50 litres par jour et par habitant.e. Dans

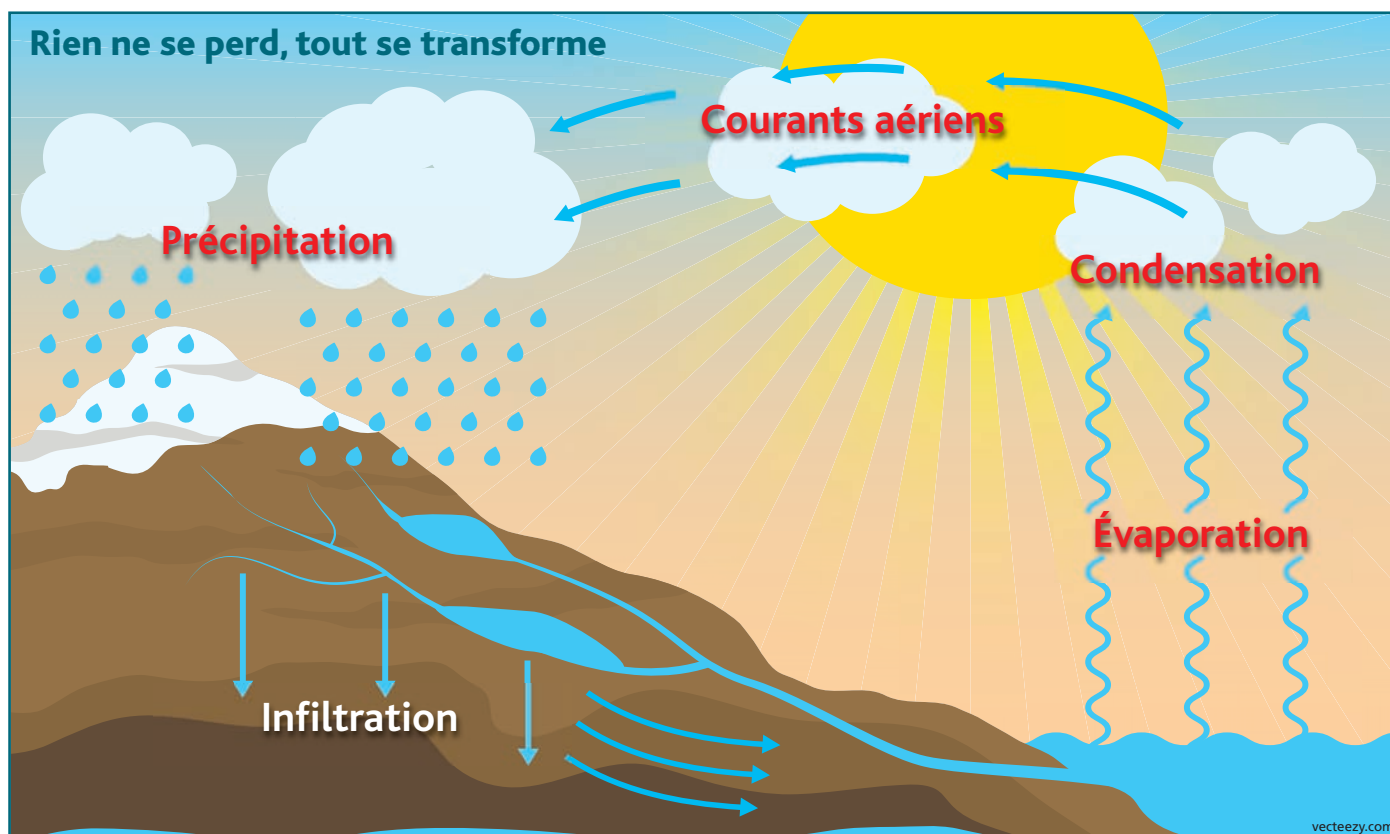
L'eau, source de la vie

L'eau est un des quatre éléments piliers de la vie sur terre. Elle existe depuis la nuit des temps, toujours dans la même quantité. Sans elle, aucune forme de vie n'aurait pu apparaître sur Terre. Elle régit la météo de la planète sous forme d'océans régulateurs du climat. Dans le sous-sol, emprisonnée dans les nappes captives de plus de 15 000 ans d'âge, elle est la réserve pour les générations futures. Sur terre, la vie peut se développer sans oxygène, sans lumière (dans les grands fonds océaniques), mais pas sans eau. Elle a modelé la géographie et les reliefs. Depuis la nuit des temps, les femmes et les hommes se sont installés à ses côtés. L'eau a façonné la culture en rythmant la vie des êtres humains, en facilitant les échanges commerciaux, en dessinant certaines frontières. De sa conception dans le ventre de sa mère en passant par son alimentation jusqu'à la réalisation de ses activités comme l'industrie ou l'agriculture, l'être humain a besoin de l'eau. L'eau est une ressource si vitale qu'elle semble banale, mais sans elle, l'espèce humaine disparaîtrait. L'être humain est capable de rester en vie un mois sans manger, mais seulement trois jours sans boire.

L'eau face au défi du changement climatique

Les conséquences du dérèglement climatique sont nombreuses et déjà visibles. Toutes les modélisations convergent. Dans les dix ans à venir, on nous annonce moins 20 à 30 % du débit des rivières, moins 50 % de pluviométrie, plus 50 % d'évaporation en lien avec la hausse globale des températures moyennes, moins 50 % du niveau des nappes phréatiques, huit années sur dix classées en sécheresses sévères (données agence de l'eau Adour Garonne, Giec).

L'année 2017 aura été la pire sécheresse depuis 60 ans en région Paca et en Corse. En Poitou-Charentes, la sanction d'une irrigation débridée est l'amer constat de 1 500 kms de cours d'eau à sec ! Toutes les productions primaires vont devoir, dans l'urgence, s'adapter à cette nouvelle donne. D'orange, les clignotants ont viré au rouge, avec des alertes sévères sur l'approvisionnement en eau potable jusque dans le Cantal, réputé pour être le château d'eau de la France... Les préconisations avancées, du stockage en puisant dans les nappes en passant par des plantes OGM résistantes à la sécheresse, sont plus qu'alarmantes.



de nombreux pays, la moyenne est à 20 litres par jour. En Europe elle varie de 200 à 400 litres par jour et par habitant.e. Aux États-Unis, elle est de 600 litres par jour ! Or, seulement 7 % de l'eau douce consommée sert à l'alimentation. Les 93 % restants sont utilisés pour des usages domestiques (arrosage, hygiène, piscine...) et pour pousser nos déchets organiques dans le tout-à-l'égout (40 % de la consommation moyenne d'une maison) ! Dans le même temps, 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable...

Il n'y pas de gaspillage acceptable

Nous sommes toutes et tous responsables des conséquences de nos choix de vie ou de nos pratiques professionnelles. Il n'y a pas une goutte d'eau qui n'ait son utilité dans la nature. Il n'y a pas de gaspillage acceptable. La problématique actuelle se pose moins en termes d'état de la ressource que de partage et de gestion équitable de celle-ci. L'eau est un bien commun de l'humanité et chacun.e de nous, à son niveau, doit apprendre ou réapprendre le respect quasi « spirituel » de cet élément indispensable à la vie sur notre Terre.

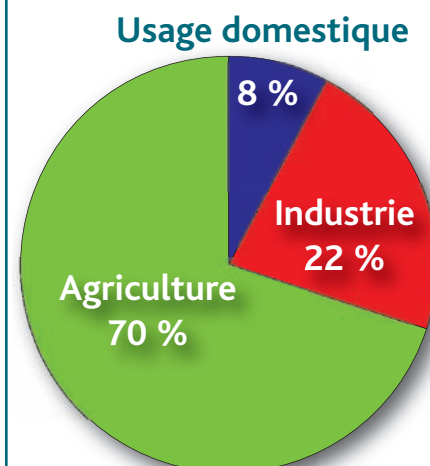
Cette quête incontournable dépasse les simples notions de partage équitable, de défense d'une bonne qualité. Elle doit aussi s'attacher à inscrire comme priorité dans la conscience des décideuses et des décideurs, aménageurs et autres utilisateurs, le respect absolu du rythme naturel du cycle de l'eau. Cela relève d'un engagement intergénérationnel comme le souligne le proverbe amérindien : « *La terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos petits enfants qui nous la prêtent !* » ■

Jean-François Périgné

Chiffres clés

- 72 % de la surface de la Terre est recouverte d'eau : 97 % sous forme salée et 3 % sous forme d'eau douce (dont 96 % constitués des glaces polaires).
- 70 % en moyenne de notre corps est constitué d'eau. Si nous tenons compte du taux d'humidité environnant, des nuages, nous baignons en permanence, intérieurement et extérieurement, dans l'eau.
- L'eau est un vecteur né dans les océans apportant des sels nutritifs. La quantité d'eau ingérée en s'alimentant représente entre 70 et 78 % de notre alimentation.
- 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable selon un rapport commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Unicef. Parmi elles, 844 millions ne bénéficient même pas d'un service élémentaire d'approvisionnement en eau potable, 263 millions vivent à plus de 30 minutes du premier point d'eau, 159 millions continuent à boire de l'eau de surface non traitée puisée dans des cours d'eau ou des lacs.
- La moitié de la surface irriguée en France concerne le maïs (dont 41 % en grains-semences et 7 % en fourrage). Le blé représente 13 % de la surface irriguée, et ce pourcentage tend à augmenter (de 30 000 hectares en 2000 à 200 000 hectares en 2010). Source : Agreste, recensement agricole 2010.

Usages de l'eau dans le monde



Comparaison de différents modèles de gestion de l'eau

La neige de culture, priorité des élu.es en montagne

Dans les Alpes, le réchauffement des températures, estimé entre 1,6 °C et 2,2 °C depuis 1950, s'est accéléré depuis trente ans, entraînant la fonte des glaciers (perte annuelle d'un mètre d'épaisseur) et la diminution de l'enneigement au sol (25 jours de moins par an en moyenne). L'hiver offre de moins en moins de neige : à terme, ce sont toutes les stations de sports d'hiver de moyenne montagne (moins de 1500 m d'altitude) qui sont menacées.

La parade trouvée : « la neige de culture » fabriquée par des « enneigeurs ». Près de 7 000 hectares sur les 20 000 de pistes alpines en sont aujourd'hui équipés⁽¹⁾. Les présidents des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Paca ont annoncé de nouveaux soutiens financiers à la filière. « L'irrigation et les stations de ski sont les priorités de la région Paca, confirme l'éleveur haut-alpin

Olivier Bel. *On puise l'eau des vallées avec des pompes électriques pour la remonter dans des réserves collinaires construites spécialement pour la fabrication de neige.* »

Or les canons à neige impliquent des prélèvements importants : un hectare de piste en neige artificielle consomme 4 000 m³ d'eau par an, produits par trois canons. Soit près de 28 millions de m³ d'eau consommés chaque année par les enneigeurs⁽²⁾. Le taux de pertition par sublimation (passage à l'état gazeux) est estimé à 30 % pour la transformation en neige artificielle. « L'an dernier, la station de Cézûze, à 2 000 mètres d'altitude, a commencé à fabriquer de la neige dès mi-décembre pour conforter le bas des pistes. Mais au final, on n'a jamais réussi à ouvrir la station. S'il ne neige pas, toute cette eau et cette énergie sont gaspillées », déplore Olivier Bel. L'utilisation d'un additif, le Snomax, utilisé dans la neige

artificielle, aux effets potentiellement dangereux pour la santé, a par ailleurs été dénoncée il y a deux ans par une scientifique spécialiste de l'eau en montagne⁽³⁾.

« La source qui alimente notre commune n'a jamais été aussi basse depuis 1973, complète le paysan. Elle fournit une partie de l'eau potable de Gap et la question de cet approvisionnement se pose. La sécheresse est palpable, c'est du jamais vu. Pourtant, tout le monde parle de ski, de forfait de vente... C'est surréaliste ! Les élus agissent comme à l'âge d'or des stations de ski dans les années quatre-vingt, en y dédiant un budget pharamineux. Ils sont dans une forme de déni et n'imaginent pas transformer la montagne en lieu d'activité différent pour le tourisme. » ■

Sophie Chapelle

(1) Source : Irstea.

(2) « Boire de l'eau ou skier, faudra-t-il bientôt choisir ? », publié sur bastamag.net, bit.ly/2Bwz9DK

Neste, un système traditionnel de retenue des eaux

Neste est un réservoir de haute montagne qui stocke les eaux de printemps. Le système, composé du Canal de la Neste⁽¹⁾ – 29 km – et d'un ensemble de canaux, de retenues et de rivières, permet d'alimenter en eau les 17 rivières de Gascogne. Soit 1 350 km de rivières ! L'eau est acheminée par gravitation, selon une pente très douce. Toutefois, le débit de la Neste, même soutenu par les lacs de montagne, s'est révélé insuffisant pour satisfaire une demande grandissante. Aussi, des réserves d'eau ou barrages d'aval ont été construites pour garantir une fourniture constante durant l'année.



Le système Neste et Rivière de Gascogne est alimenté par le canal de la Neste, via une prise d'eau sur la rivière éponyme et des barrages dits de « coteaux ». La dérivation des eaux de la Neste est possible du fait de sa réalimentation par des réserves de montagne. Ce système doit satisfaire l'irrigation durant la période estivale mais également la salubrité des rivières et l'alimentation en eau potable durant toute l'année.

Alain Tapiau, céréalier en Haute-Garonne, représente les irrigants dans la commission Neste. Y siègent également la chambre d'agriculture, des collectivités, l'administration⁽²⁾, EDF, des organisations environnementales mais aussi des structures nautiques ou sportives qui ont des besoins ponctuels de lâchers d'eau. Tout l'enjeu consiste à mettre en adéquation l'ensemble de la réserve constatée au printemps et les besoins écotechniques, c'est-à-dire l'ensemble des souscriptions réalisées. « Certes, des conflits d'usages peuvent arriver, sou-

ligner Alain Tapiau, *mais nous avons appris à prendre des décisions quasiment à l'unanimité.* » L'important épisode de sécheresse rencontré à l'automne a conduit à limiter les prélèvements sur les cours d'eau du bassin de Neste. « On donne toujours priorité à l'eau potable. Sans cela, des pays ou villes comme Auch n'auraient pas d'eau potable à certains moments. On peut aller jusqu'à l'interdiction de pomper sur certains cours d'eau pour l'irrigation. On peut aussi faire des tours d'eau. »

Si le système fonctionne bien dans l'ensemble, Alain Tapiau déplore une contractualisation basée sur un quota prélevable de 4 000 m³ par seconde. « Ce système n'encourage pas l'économie d'eau : on n'atteint jamais les 4 000 m³... Si les usagers payaient les mètres cubes réels, ils auraient tendance à faire attention à ce qu'ils consomment. Là ça pousse à irriguer tout et n'importe quoi. Pour la Confédération paysanne, l'irrigation doit être une assurance tous risques et pas un élément de surproduction, sinon nous serions toujours en manque d'eau. » Reste que les superficies de maïs ont tendance à diminuer autour du bassin. « Il n'y a

plus de nouvelles autorisations accordées à l'irrigation, précise Alain Tapiau. L'économie de nouvelles ressources est incontournable. Les besoins en eau potable sont de plus en plus importants avec 50 000 personnes de plus par an sur la région toulousaine et un million de personnes de plus d'ici 2050 dans la vallée de la Garonne. » ■

S. Ch.

(1) Ce canal doit son nom à un torrent pyrénéen, affluent de la Garonne, dont la source est située à Sarrancolin dans la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées).

(2) Dreal, DDT...

Les canaux d'irrigation par gravité : un modèle historique

Sylvain Martin est maraîcher depuis vingt ans à Vallouise, dans les Hautes-Alpes, à 1 300 mètres d'altitude. Le territoire est desservi par un vaste réseau de canaux d'irrigation par gravité, creusés dès le XV^e siècle⁽¹⁾. « *L'eau est prélevée dans les rivières en amont et circule dans des canaux à flanc de montagne jusque dans les vallées* », illustre le paysan. Nul besoin de pompe : l'eau coule par gravité sur la parcelle, du fait de la pente, avant de s'infiltrer dans les sols. « *Ces canaux, c'est plus qu'un patrimoine culturel, c'est un patrimoine de vie ! Sans cela, il n'y aurait pas ces villages de montagne avec des cultures maraîchères et de l'élevage.* » Cette irrigation contribue également à une plus forte autonomie en fourrage pour traverser les six mois d'hiver.

Les canaux sont gérés sous forme d'ASA (Associations syndicales autorisées). « *Dans notre cas, l'ASA remonte à 1850 mais était en sommeil ces dernières années. Le tourisme, le désintérêt, le manque d'agriculteurs et d'agricultrices, ont contribué à ce que ce soit plus ou moins géré par la municipalité. Mais l'administration nous a rattrapés : il a fallu se mettre en conformité, retourner dans le giron d'une association syndicale.* » Depuis dix ans, Sylvain s'attelle donc à réactiver l'ASA, avec la nécessité de redéfinir un périmètre, d'installer des compteurs volumétriques, de mettre en place une comptabilité et une gestion spécifiques⁽²⁾.

L'entretien des canaux est une des difficultés rencontrées. « *Il a toujours été basé sur les "corvées" effectuées par tout le monde, rappelle Sylvain. Si on est dans le périmètre de l'ASA⁽³⁾, il faut compter quelques journées d'entretien pour curer, élaguer, remonter des murs, enlever des blocs... Avant, il y avait des centaines de personnes mais*



Près de Vallouise, dans les Hautes-Alpes, un des petits canaux d'un vaste système historique d'irrigation par gravité.

peu à peu, de moins en moins de gens sont venus aux corvées. Aujourd'hui, on se retrouve trois demi-journées dans l'année avec une quinzaine de personnes chaque fois pour entretenir près de 20 km de canaux porteurs, plus ou moins faciles d'accès. »

Le fonctionnement de l'ASA repose aussi sur le paiement d'une redevance, le « rôle ». « *Nous sommes partis sur un montant fixe pour redémarrer et avoir une trésorerie. Il faut compter par exemple 3 000 euros par an pour la gestion administrative.* » Mais la collecte du « rôle » n'est pas simple : l'ASA compte 800 propriétaires et 4 000 parcelles très morcelées. « *Dans les faits, les plus gros utilisateurs rechignent à payer. Ils ne veulent pas comprendre que s'ils peuvent exer-*

cer leur métier, c'est parce qu'il y a des canaux depuis longtemps. J'ai appelé le préfet qui a repris les choses en main : nous sommes en cogestion avec la préfecture jusqu'à l'assemblée générale de l'ASA qui doit se tenir au printemps prochain. »

Les pouvoirs publics incitent les ASA à fusionner pour faciliter la gestion, mais Sylvain Martin déplore le manque d'encadrement : « *Ici, nous fusionnons huit ASA en une seule. Mais nous avons besoin de gens qui accompagnent car on est bénévoles. La gestion des canaux soulève plein de questions : quand une collectivité collecte de l'eau et la rejette dans le canal, qui en est en charge ? Qui répare le regard sur la route en dessous duquel passe le canal ?* » Le département des Hautes-Alpes a décidé de mettre des moyens humains supplémentaires sur la gestion des ASA. Un soutien bienvenu à un modèle d'irrigation soutenable dont l'un des avantages considérables est la recharge des nappes phréatiques avec une eau naturelle épurée. ■ **S. Ch.**

(1) Des réseaux d'irrigation gravitaires similaires à ceux du Briançonnais sont situés principalement dans les régions de montagne sèche ou dans des plaines de type Crau, en Paca, et dans le département des Pyrénées-Orientales.

(2) L'ASA est un établissement public à caractère administratif (EPCA). C'est donc le Trésor public qui gère la trésorerie.

(3) Toutes les parcelles situées en aval du canal porteur et qui ont été incluses dans le périmètre irrigable font obligatoirement partie de l'ASA.

Retenues d'eau : les grands principes

On distingue trois types de retenue d'eau :

- Les barrages : ils retiennent l'écoulement naturel de l'eau, ce qui permet son accumulation. Ils sont construits au travers d'un cours d'eau et peuvent avoir une incidence forte sur la continuité quantitative et qualitative du cours en aval : modification du débit, arrêt du transit des sédiments, stockage des sels nutritifs...
- Les retenues collinaires : ce sont des récupérateurs d'eau de pluie installés en aval d'un petit relief pour permettre la récupération par le ruissellement. On utilise l'altitude. L'ouvrage est limité et réalisé en terre.
- Les bassines de substitution : elles ne sont pas collinaires et sont réalisées sur une géographie plate. Elles sont basées sur le prélèvement dans les cours d'eau et, le plus fréquemment, dans les nappes phréatiques. Elles sont remplies en hiver, période où la ressource est considérée comme excédentaire, en vue d'une utilisation de l'eau en été (période déficitaire). L'ouvrage est maçonné avec une bâche. Le volume de stockage est très important.

Gestion de l'eau : le lobby céréaliier en embuscade

Une opposition claire aux méga-projets de retenue d'eau

Surdimensionnées, coûteuses pour les finances publiques, contribuant à la spéculation sur les terres agricoles, les réserves de substitution ou « bassines » se multiplient en France. Dix-neuf sont en projet dans le Marais poitevin, suscitant une forte mobilisation sur place.

Le 11 novembre, 1 500 personnes ont répondu à l'appel du collectif « Bassines, non merci ! », dont est membre la Confédération paysanne, en venant manifester à Amuré, dans les Deux-Sèvres. Une grande chaîne humaine a été formée autour des 18 hectares de terres agricoles menacées de disparition par un projet de retenue d'eau (bassine) destinée à alimenter les grandes cultures intensives de maïs (cf. CS n° 334). Cette bassine pourrait stocker près d'un million de mètres cubes pompés des nappes souterraines ! Le projet s'inscrit dans celui, plus vaste, de dix-neuf bassines dans l'ancienne région Poitou-Charentes (15 dans les Deux-Sèvres, deux en Charente-Maritime et deux dans la Vienne). Pour les opposant.es, ce projet est non seulement surdimensionné – 8,6 millions de m³ d'eau en tout, sur 200 hectares⁽¹⁾ – mais aussi coûteux – 70 millions d'euros dont 70 % de financements publics. L'équilibre de la ressource en eau est également menacé, alors même que ce bassin alimente le Marais poitevin, deuxième zone humide de France après la Camargue. Comment en sommes-nous arrivés à cette situation ?

Retour en 2011. Nicolas Sarkozy annonce un plan de 100 millions d'euros pour la création de nouvelles retenues d'eau via l'allègement des contraintes administratives. Au même moment, un rapport du Cemagref⁽²⁾ montre que « sans intervention publique, les réserves de substitution ne seraient pas rentables pour les irrigants, et sont d'une rentabilité économique incertaine »⁽³⁾. Un an plus tard, la nouvelle ministre de l'Écologie, Delphine Batho, impose un moratoire sur les aides au financement des bassines par les agences de l'eau. Limogée par Jean-Marc Ayrault en juillet 2013 après avoir critiqué la baisse du budget de son ministère, elle est remplacée par Philippe Martin dont la première décision officielle

est de rouvrir les vannes de l'irrigation. En juin 2015, le gouvernement, par la voix de Ségolène Royal, autorise le cofinancement des bassines par les agences de l'eau afin de « sécuriser l'agriculture » et d'« anticiper les conséquences du changement climatique ». Ce cofinancement demeure conditionné à l'insertion des bassines dans des projets de territoire « prenant en compte l'ensemble des usages de l'eau, la qualité de l'eau, et diversifiant les outils permettant de rétablir l'équilibre quantitatif »...

Concrètement, les capacités d'irrigation seraient doublées : « La démarche procède davantage d'une logique de gestion de l'urgence à court terme que d'une réelle stratégie territoriale d'anticipation du changement climatique. » À ses yeux, « l'ampleur du projet aurait mérité une large consultation des citoyens ».

D'autre part, contrairement aux objectifs d'un projet de territoire, l'eau des bassines ne sert que quelques-un.es : si elle sécurise « relativement » celles et ceux déjà irri-

gants⁽⁴⁾, ces bassines ne permettent pas l'accès à un plus grand nombre : « Des demandes d'accès à des volumes pour des nouveaux entrants sont actuellement refusées », relève Delphine Batho, citant le cas d'un maraîcher bio et d'un éleveur bovin. « Cette concentration de l'accès à la ressource perdurera pour les générations à venir puisque, assez logiquement, les parts (de la Coop de l'eau) sont transmissibles avec la mutation de propriété ou de jouissance de l'exploitation. » Les bassines occasionnent par ailleurs une inflation sur la valeur des terrains alentour, ne facilitant pas la transmission des droits de pompage et entraînant une spéculation sur le foncier raccordé.

Le risque de dégradation de la qualité des eaux est aussi pointé dans un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable sur le Marais poitevin⁽⁵⁾. « L'accès des irrigants à une ressource en eau garantie leur permet de s'engager dans des cultures "sous contrat" avec l'industrie agroalimentaire, ce qu'ils ne pouvaient faire avant ; ceci conduit dans un certain nombre de cas au remplacement des cultures irriguées pratiquées antérieurement à la construction des retenues par des cultures sous contrat (légumières...) gérées avec un niveau d'intrants (engrais et pesticides) supérieur, ce qui entraînerait une aggravation de



Manifestation le 1^{er} décembre lors de l'assemblée générale du parc naturel régional du Marais poitevin, à Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Maritime).

avec l'industrie agroalimentaire, ce qu'ils ne pouvaient faire avant ; ceci conduit dans un certain nombre de cas au remplacement des cultures irriguées pratiquées antérieurement à la construction des retenues par des cultures sous contrat (légumières...) gérées avec un niveau d'intrants (engrais et pesticides) supérieur, ce qui entraînerait une aggravation de

Qu'en est-il dans le cas du projet des 19 bassines dans le Marais poitevin ? Delphine Batho, toujours députée des Deux-Sèvres, souligne plusieurs défaillances dans le processus de décision précédant la création de ces retenues. D'une part, les données sont obsolètes et n'ont « plus rien à voir avec la réalité des prélèvements ».

avec l'industrie agroalimentaire, ce qu'ils ne pouvaient faire avant ; ceci conduit dans un certain nombre de cas au remplacement des cultures irriguées pratiquées antérieurement à la construction des retenues par des cultures sous contrat (légumières...) gérées avec un niveau d'intrants (engrais et pesticides) supérieur, ce qui entraînerait une aggravation de

.../...

.../... *la dégradation de la qualité des eaux.* » Raison pour laquelle la Confédération paysanne milite pour que, avant tout financement public relatif à la ressource hydrique, des conditions sur les pratiques agricoles soient définies.

En dépit des divergences, le projet avance : la commission d'enquête d'utilité publique a rendu un avis favorable pour ces 19 bassins en mai dernier, suivi, en septembre, par ceux des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et

technologiques. Le 23 octobre, les trois préfets concernés ont signé l'arrêté d'autorisation et l'agence de l'eau Loire-Bretagne a décidé d'accorder un financement de 28,3 millions d'euros, malgré les réductions budgétaires qui frappent ces établissements

(cf. encadré). Des communes ont toutefois annoncé leur refus de délivrer le permis d'aménager, ce qui bloque pour l'heure le projet. La Confédération paysanne reste mobilisée. ■

Sophie Chapelle

- (1) Chaque bassin va couvrir sept à quinze hectares.
- (2) Le Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) est devenu en 2012, en changeant de statuts, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea).
- (3) « Faut-il subventionner la création de réserves d'eau pour l'irrigation ? », rapport du Cemagref pour l'Onema, avril 2011.
- (4) À la condition qu'ils adhèrent aux sociétés coopératives qui gèrent ces bassins.
- (5) Rapport CGEDD n° 005928-04 de juin 2016.

La politique de l'eau mise à mal par l'austérité

Le projet de loi de finances 2018 envisage de priver les six agences françaises de l'eau⁽¹⁾ d'une partie de leurs moyens. La ponction serait de 15 % dans le budget de l'agence Artois-Picardie, selon Claude Deflesselle, membre du conseil d'administration et maire de la commune de Coisy (Somme). « Cette décision s'inscrit dans le prolongement de la baisse des dotations aux collectivités locales. Là, c'est la contribution des agences de l'eau au redressement des finances publiques. L'État considère qu'en nous donnant moins, on participe plus... » La suppression de postes en découle : « Les agences paient les employés et c'est l'État qui décide, nous avons peu de pouvoir. »

Le budget des agences, établissements publics, est alimenté à 100 % par des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers de l'eau (voir ci-contre la facture d'eau décortiquée). Ces recettes permettent l'attribution d'aides financières, sous forme de subventions ou d'avances sans intérêt, en faveur des usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau et de protection des milieux

La facture d'eau décortiquée

N° de compteur	Nouvel index		Ancien relevé		Consommation
	Estimé le		Relevé le		M ³

Libellé	Quantité	Prix unit. € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Consommation de l'eau					
Préservation de la ressource en eau (Agence de l'eau Artois-picardie)					
Collecte et traitement des eaux usées					
Assainissement LMCU					
Organismes publics					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau Artois-picardie)					
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau Artois-picardie)					
Voies navigables de France (V.N.F)					

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie (www.eau-artois-picardie.fr/aidet-et-redevances-prix-de-leau/la-facture-deau-expliquee)

aquatiques. « Sur Artois-Picardie, on finance généralement la construction de stations d'épuration et leurs réseaux d'eau, des aides aux agriculteurs pour qu'ils n'utilisent plus de produits phytosanitaires, des aides aux entre-

prises faisant des efforts pour dépolluer les eaux usées... C'est aussi un million d'euros pour l'aide internationale sur six ans. »

La contribution des agences de l'eau au « redressement des finances publiques » n'est toutefois pas nouvelle. « Cela fait trois ans que l'État nous ponctionne », observe Claude Deflesselle. Avec quel impact ? « On continue d'inciter les communes à gérer leurs eaux de pluie, à agir davantage là-dessus. En parallèle, on fait face à une baisse des demandes des collectivités : comme elles ont moins de ressources, elles engagent moins de travaux et demandent donc moins de subventions. C'est une catastrophe économique, sociale, environnementale... » ■

S. Ch.

- (1) Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée et Corse, Adour-Garonne.
- (2) La loi sur l'eau de 2006 a instauré sept types de redevances : pollution de l'eau, prélèvement sur la ressource en eau, modernisation des réseaux de collecte, stockage d'eau en période d'étiage, obstacles sur les cours d'eau, pollutions diffuses, protection du milieu aquatique.

Sivens, le barrage auquel vous avez (presque) échappé

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, en plein week-end de mobilisation contre le projet de barrage de Sivens, dans le Tarn, Rémi Fraisse, jeune militant écologiste de 21 ans, était tué par une grenade offensive lancée par un gendarme mobile. Après le choc et une couverture médiatique nationale, le projet a été arrêté, tandis que les derniers occupants évacuaient le site en mars 2015. Depuis, la justice a annulé les arrêtés qui avaient rendu possibles les travaux et, comme convenu avec l'État, un « projet de territoire » est en cours d'élaboration. Son principe : asseoir les actrices et les acteurs locaux – élu.es, paysan.nes, riverain.es, associations environnementales... – autour d'une table pour trouver de nouvelles solutions.

Si des ouvertures apparaissent pour la diversification des productions, par exemple pour l'approvisionnement de cantines scolaires, la volonté de certain.es de créer quand même une retenue d'eau supplémentaire est toujours aussi forte. Depuis l'arrêt du projet, un seul autre barrage a été réalisé dans le Sud-Ouest, celui de la Barne, à Plaisance-du-Gers. Construit durant l'hiver 2015, ce cousin de Sivens, dimensionné à un million de m3 (contre 1,5 million pour Sivens) a depuis été jugé illégal.

Source : article publié sur *Basta!* par Grégoire Souchay :

« L'urgence d'une agriculture qui ne gaspille plus les ressources en eau » : bit.ly/2zwUZsV

Une autre gestion de l'eau déjà mise en pratique par les confédérés

La transition d'une ferme céréalière vers le zéro irrigation

Allongement des rotations, production destinée à l'alimentation humaine, sélection variétale... Un paysan céréalier en Charente-Maritime, soucieux de réduire sa consommation d'eau pour ses cultures, parvient aujourd'hui à ne plus les irriguer tout en vivant bien de son métier.

Pascal Biteau est paysan à Torxé, une petite commune de 300 habitant.es en Charente-Maritime. Lorsqu'il reprend la ferme familiale en 1992, il s'installe comme céréalier sur un système conventionnel avec des rotations courtes. Sur les 80 hectares à l'époque – 100 aujourd'hui –, 45 % de surfaces sont irrigables et 20 à 25 % sont irriguées tous les ans en maïs. Sa « fibre environnementaliste » le conduit à s'intéresser à des programmes de réduction d'intrants et de systèmes intégrés. En 1998, il décide de passer en bio et met progressivement en place un système de cultures qui ne soit plus dépendant de l'irrigation.

« Depuis que je suis passé en bio, je n'irrigue que le maïs pop-corn sur six à sept hectares, et pas tous les ans, explique-t-il. En 2017, je suis même à zéro irrigation, alors que je suis parti de 45 000 m³ disponibles il y a vingt ans ! » Pour y parvenir, Pascal Biteau a très fortement réduit le maïs fourrager – limité en marais de fonds de vallée, soit sept à huit hectares – et a transposé les surfaces d'irrigation sur des haricots en culture de production. Désormais, il sème au fil des saisons de multiples espèces et variétés : blé, avoine nue, mélange d'épeautre-lentillon d'hiver, lentilles de printemps, pois verts de printemps, cameline, différentes variétés de tournesol, maïs grain ou pop-corn... Auxquels s'ajoutent 20 % de luzerne. Tout est commercialisé via la coopérative régionale d'agriculture biologique (Corab) à laquelle il adhère depuis le début.



Outre celui de se réapproprier la semence, l'intérêt pour les variétés populations de maïs est leur adaptabilité mais il est aussi économique de par leur coût de production : « Il faut compter 200 euros de charges à l'hectare pour un hectare de maïs certifié, contre 10 euros en maïs population », précise Pascal Biteau.

Son souci de se réapproprier la semence l'a également amené depuis quelques années à travailler sur des variétés populations de blé et de maïs, avec l'appui du Réseau semences paysannes de Poitou-Charentes. « Mes principaux critères de sélection sur le maïs sont la tenue de la tige, la hauteur et la capacité de productivité sur des terres plus séchantes. Sur ce dernier aspect, je n'ai pas encore aujourd'hui de réponse. Mais j'ai la volonté de travailler avec des cultures qui soient capables d'être autonomes, y compris avec les ressources en eau. » L'intérêt pour ces variétés populations est aussi économique : « Il faut compter 200 euros de charges à l'hectare pour un hectare de maïs certifié, contre 10 euros en maïs population », estime-t-il. Quant aux rendements, Pascal Biteau déclare atteindre aujourd'hui

les 50 quintaux en maïs sans fumure ajoutée. « Je peux fixer un objectif de 80 quintaux si j'ajoute des intrants, soit l'équivalent en conventionnel maïs sans irrigation ! »

À travers la Corab, organisme économique qu'il préside aujourd'hui, il tente de faire valoir un autre modèle agronomique moins consommateur d'eau en s'impliquant dans les contrats territoriaux de bassin. « Notre coopérative promeut une agriculture basée sur une orientation de la production biologique vers une alimentation humaine, l'allongement des rotations, la création de valeur et la réappropriation du lien aux consommateurs. On bénéficie d'une écoute favorable des collègues conventionnels et les techniciens de la coopérative ont déjà été sollicités à plusieurs reprises pour témoigner sur le sujet. »

Dans un territoire où la majorité des programmes sont orientés vers la construction de retenues d'eau, il s'agace que seules « des miettes aillent vers l'accompagnement et l'allongement des rotations et la réhabilitation des milieux ». « Face à l'assèchement des nappes, nous devons aller vers des systèmes qui permettent de les reconstituer l'été, où l'on remette davantage de prairies, où l'on arrête les effets négatifs du drainage. Il s'agit de retenir l'eau le plus possible à la source, y compris par les cultures biologiques qui amènent un enrichissement des sols en matière organique, contribuant à un meilleur comportement à l'eau pour les cultures. » ■

Sophie Chapelle

Le sorgho, moins gourmand en eau que le maïs

En polyculture-élevage dans le Rouergue, le Gaec des Goutoules recourt modérément à l'irrigation en associant une diversité de cultures peu consommatrices d'eau.

Avec son épouse et l'un de ses fils, Josian Palach est installé dans le Tarn-et-Garonne sur une ferme en bio de vaches laitières (70 UGB). Leurs 83 hectares se répartissent de la façon suivante : 25 hectares en prairies natu-

relles, 8 hectares de céréales – du méteil avec des mélanges de blé, orge, avoine, triticale, épeautre issus de la ferme – et de légumineuses – pois, vesces, féveroles –, huit hectares d'ensilage de maïs et le reste en assolement de trèfles, ray-grass hybride,

dactyle et luzerne. Objectif : « l'autonomie totale ».

Il y a cinq ans, le Gaec a décidé d'introduire du sorgho sur la partie maïs. « On sème en combiné, c'est-à-dire deux rangs de maïs et deux rangs de sorgho de type .../...



Culture de sorgho dans le Tarn. Pour Josian Palach, paysan dans le département voisin du Tarn-et-Garonne : « Le sorgho est moins sensible à la sécheresse, et le mélange maïs/sorgho est donc beaucoup moins gourmand en eau. Ça nous permet d'assurer une certaine quantité de fourrage en consommant moins de ressources. »

40 000 m³. Aujourd'hui, le Gaec dispose d'un matériel d'irrigation commun avec la ferme voisine. « On se concerte pour l'irrigation pendant la période estivale », précise Josian. « L'irrigation, c'est une assurance pour garantir les semis, assurer un stock fourrager suffisant afin de rester en autonomie totale. »

Les terres argileuses assurent une bonne rétention d'eau : les paysans privilégient donc des passages plus espacés – tous les 15 jours – avec une quantité de 40 mm. « C'est plus intéressant de mettre le sol à saturation d'eau que de faire des passages à 15 mm toutes les semaines ». Le Gaec met par ailleurs à disposition un hectare de terres à un jeune maraîcher en voie d'installation (hors Gaec). « Il utilise l'eau de la retenue. Savoir que cette eau peut permettre une production maraîchère dans le quartier, ce n'est pas anodin », se réjouit Josian. ■

S. Ch.

(1) Le type BMR réduit la sensibilité à la verse et améliore la digestibilité et la valeur nutritive. Si le Gaec achète les semences de sorgho, ce n'est plus le cas pour le maïs, procuré auprès de paysans basques.

.../... BMR⁽¹⁾, précise Josian. Le sorgho est moins sensible à la sécheresse et le mélange maïs/sorgho est donc beaucoup moins gourmand en eau. Ça nous permet d'assurer une certaine quantité de fourrage en consommant moins de ressources. On fait aussi du sorgho grain sur un hectare : cela permet d'avoir de l'énergie dans la ration, puisqu'on n'achète pas de complément... »

La gestion de l'eau fait partie des préoccupations du Gaec. Après avoir repris la ferme familiale en 1984, Josian réalise cinq ans plus tard une première retenue collinaire afin de faire face aux éventuels épisodes de sécheresse qui ont déjà mis les cultures en difficulté. En 1999, la capacité de la retenue est augmentée, en copropriété avec un voisin éleveur laitier, pour la monter à

Dans le monde

Micro-irrigation et adaptation au changement climatique à Madagascar

L'association Agronomes et vétérinaires sans frontières participe à une campagne d'amélioration de la résilience de 2 000 familles face aux aléas climatiques, grâce à la micro-irrigation en goutte-à-goutte couplée à l'agroécologie.

L'agriculture, en Afrique, est considérée comme l'un des secteurs les plus touchés par les effets du changement climatique. Selon les Nations Unies, l'augmentation des températures sur la planète et des pluies plus variables devraient réduire les rendements des cultures dans de nombreuses régions tropicales en développement, où la sécurité alimentaire est déjà un problème.

La FAO, pour sa part, prédit qu'à l'horizon 2080, entre 30 et 60 millions d'hectares de terres en Afrique subsaharienne pourraient devenir impropres à l'agriculture pluviale, à cause des aléas climatiques et des contraintes liées au sol et au terrain.

À Madagascar, dans les régions d'Itasy et d'Analamanga où sont cultivés riz, manioc, haricots et tomates, les cultures sont soumises

au manque d'eau. En cause : l'allongement de la saison sèche et la multiplication des sécheresses pendant la saison des pluies.

L'association Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) a conduit durant trois ans, en collaboration avec des partenaires locaux, une expérimentation pour démontrer l'intérêt de l'utilisation du goutte-à-goutte à faible coût (80 % des pièces fabriquées localement) et ses bénéfices pour les populations : un gain en eau de 52 %, en temps de 27 %, en production de 52 % ; un gain en revenu de 135 % (gains moyens obtenus sur différentes spéculations) et une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires de 80 %.

L'association de ce procédé aux pratiques agroécologiques (exemples : développement de la production et de l'utilisation de la

matière organique par une meilleure intégration agriculture-élevage, système agroforestier) est particulièrement adaptée à des cultures de 0,05 à 2 hectares où les sols alluviaux et volcaniques sont de faible qualité.

En 2017, les activités se sont poursuivies. L'un des objectifs est maintenant de diversifier l'offre et de structurer un réseau de distribution local et pérenne, avec notamment l'installation de 2 000 kits de micro-irrigation et de 60 pompes à pédales, la création de parcelles d'expérimentation combinant la micro-irrigation et les cultures agro-écologiques, la formation de 80 paysans relais et la sensibilisation et la formation des agents des six centres de service agricole et d'agents des services agricoles de l'État. ■

Source : www.avsf.org

Promouvoir l'agriculture paysanne pour mieux gérer l'eau

En novembre 2017, le comité national de la Confédération paysanne a adopté une position relative à la gestion quantitative de la ressource en eau. En voici une synthèse.

Pour les paysan.nes, l'eau est une ressource indispensable mais les logiques productivistes ont largement pris le pas sur le bon sens. En France, sous l'effet de l'industrialisation de l'agriculture, les cultures très exigeantes en eau pendant l'été, comme le maïs, se sont largement développées. En même temps, l'usage de pesticides et celui d'engrais azotés sont devenus courants, avec de réels impacts sur la qualité des eaux de surface et souterraines. Quant au changement climatique, il annonce des évolutions différentes selon les régions, mais des épisodes plus fréquents de sécheresse ou de fortes précipitations sont à prévoir et à craindre.

D'où les principales revendications de la Confédération paysanne :

- Reconnaître le « Droit de l'eau » comme préalable au droit d'accès à l'eau pour l'irrigation. Il faut garantir le respect du cycle de l'eau et sa préservation pour en garantir la disponibilité.
- L'agriculture doit s'adapter aux ressources mobilisables et non l'inverse. Il faut inciter les agriculteurs à s'engager dans des systèmes répondant à une gestion responsable de la ressource en eau : rotation des cultures, moindre recours aux pesticides, diversification...
- Sortir du droit de propriété pour l'accès à l'eau et construire un droit d'usage permettant une distribution équitable et une gestion durable, décidée par la collectivité en concertation large. Là où la ressource est rare, un plafond de prélèvement doit être mis en place pour l'irrigation, avec des



Paysage d'agriculture paysanne dans le Marais Poitevin

volumes maximaux en fonction du nombre de personnes travaillant sur la ferme (UTH).

- Définir des priorités dans les usages de l'eau. L'eau doit être affectée dans l'ordre de priorités à la consommation humaine en eau potable, au maintien de l'équilibre naturel des milieux hydrologiques, à l'abreuvement du bétail, puis aux productions agricoles à forte valeur ajoutée ou destinées au fourrage des animaux⁽¹⁾.

- Les projets de réserves d'eau doivent être pertinents d'un point de vue technique et économique, et ne pas perturber l'équilibre du milieu naturel. Des études d'impact sont nécessaires en prenant en considération l'ensemble des équipements d'un bassin-versant. Des retenues collinaires peuvent y avoir leur place, pas les grands projets technologiques (retenues de substitution privatives, grands barrages...). Il faut tenir compte des caractéristiques agronomiques du lieu et des coûts pour les contribuables.

La Confédération paysanne est favorable à l'irrigation sous certaines conditions. La pratique doit être intégrée dans une réflexion sur les systèmes de production (choix de l'es-

pèce et de la variété cultivée adaptée au sol et aux conditions climatiques) et le travail du sol. Il faut ramener les prélèvements à un niveau compatible avec le fonctionnement des écosystèmes et utiliser l'eau pour sécuriser les productions créatrices de richesses et d'emploi. L'irrigation ne doit pas être le moyen d'une course au rendement.

La Confédération paysanne revendique une gestion transparente, collective et démocratique de l'eau. L'eau utilisée pour l'irrigation a été largement subventionnée. Or la distribution de ces aides n'est pas en accord avec les attentes des citoyen.nes qui souhaitent une agriculture préservant l'environnement, respectant les ressources et relevant le défi climatique. *A contrario*, il existe des systèmes traditionnels d'irrigation organisés en réseaux collectifs qui constituent des priorités essentielles pour le maintien des agricultures qui y sont liées mais manquent de moyens pour leur entretien.

L'agriculture paysanne et ses pratiques agroécologiques permettent d'atténuer le phénomène de changement climatique et de s'y adapter sur le long terme. En revenant à un savoir-faire paysan et en favorisant la rotation des cultures, les besoins en retenues seront minimisés, limitant ainsi les impacts sur la quantité et la qualité de l'eau. ■

(1) En terme de valeur ajoutée, les données sont les suivantes : 1 m³ d'eau d'irrigation pour le maïs grain sécurise 1 euro de chiffre d'affaires, pour le fourrage, 1 m³ d'eau sécurise 40 à 120 euros de chiffre d'affaires, enfin 1 m³ d'eau d'irrigation sur une exploitation horticole ou maraîchère sécurise plus de 150 euros de chiffre d'affaires.

Conseil lecture

Écrite en 1953, *L'Homme qui plantait des arbres* est une nouvelle de Jean Giono. Elle raconte l'histoire d'un berger qui ne se contente pas de garder ses brebis. Seul, quasiment dans la clandestinité, il parvient à force d'obstination à créer une forêt de chênes au beau milieu du maquis des Alpes provençales. Une parabole empreinte d'une ruralité digne, humble, aux conséquences sociales et économiques vertigineuses. Les villages accueillent de nouvelles familles alors qu'ils étaient menacés de désertification : « En même temps que l'eau réapparut réapparaisaient les saules, les osiers, les prés, les jardins, les fleurs et une certaine raison de vivre ». Un vrai moment de bonheur!

Jean-François Périgné